



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 17 septembre 2025

PV n° 6 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Jean Verlaine, Sandra Escacq, Gaël André, Christophe Baudoin, Abdel Lasmak, Hassen El Habach

Absents excusés : Raphaël Moll.

U6/U7 & U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Sandra Escacq – 06.75.48.93.72 & Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

U12/U13 : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69

U15 : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30 & Christophe Baudoin – 07.81.05.24.14

U17 : Gaël André – 06.84.42.62.71

CTD/DAP : Benoît Martinaud – 06.61.16.74.43

Informations générales

Rassemblements féminins U7-U9-U11

Le premier rassemblement aura lieu le samedi 20 septembre à 14h à Bias dans le cadre de la journée de rentrée des écoles de foot féminines. Pensez à inscrire vos équipes auprès de Benoît Martinaud.

U6/U7

La journée de rentrée se déroulera le samedi 27 septembre sous forme de plateaux. La publication des plateaux sera faite lundi 22 septembre.

U8/U9

La journée de rentrée se déroulera le samedi 20 septembre sous forme de plateaux. Ceux-ci sont disponibles sur le site du District.

La journée de rentrée n'est pas gérée sur FAL.

Modification d'engagements :

Ajout d'une 7^{ème} équipe de l'AS Passage FC.

U10/U11

Les plateaux de la phase de brassage sont disponibles sur FAL et sur le site du District.

Merci de noter le forfait de l'équipe de Vallée Lémance 1 en niveau 2 sur tous les plateaux publiés.

Modifications de plateaux :

Niveau 2, journée 3 du 04/10 :

Le plateau n° 4 se jouera à l'ASSA et non à Castelmoron comme indiqué par erreur sur le fichier PDF.

Sont concernés : ASSA 2, Castillonnès 1 et 2 et USVP 2.

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Championnats :

Forfaits :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule A :

Match n° 54515271 du 13/09 Marcellus Cocumont 2 / FC Marmande 3 : forfait de Marmande 3 (1^{er} forfait)

Marcellus Cocumont 2 : 3 points, 3 buts ; Marmande 3 : -1 point, 0 but.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :

Match n° 54101138 du 13/09 Ent Cancon-Villeréal 1 / Miramont 2 : forfait de Cancon-Villeréal 1 (1^{er} forfait)

Cancon-Villeréal 1 : -1 point, 0 but ; Miramont 2 : 3 points, 3 buts

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :

Match n° 54515160 du 13/09 Bias 2 / Sainte-Livrade 2 : forfait de Sainte-Livrade 2 (1^{er} forfait)

Bias 2 : 3 points, 3 buts ; Sainte-Livrade 2 : -1 point, 0 but.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule D :

Match n° 54123158 du 13/09 Fumel 1 / Casseneuil 4 : forfait de Casseneuil 4 (1^{er} forfait)

Fumel 1 : 3 points, 3 buts ; Casseneuil 4 : -1 point, 0 but.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :

Match n° 54463480 du 13/09 OS Agenais 1 / Laroque 1 : forfait de OS Agenais 1 (1^{er} forfait)

OS Agenais 1 : -1 point, 0 but ; Laroque 1 : 3 points, 3 buts

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule F :

Match n° 54101371 du 13/09 FCPA 4 / SU Agen 4 : forfait de FCPA 4 (1^{er} forfait)

FCPA 4 : -1 point, 0 but ; SU Agen 4 : 3 points, 3 buts

La Commission, uniquement sur cette catégorie et pour les rencontres de la 1^{ère} journée, décide à titre exceptionnel de ne pas faire application des sanctions financières relatives à ces forfaits.

Feuilles de matchs manquantes :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :

Match n° 54515161 du 13/09 Agen RC 1 / Casseneuil 3

Merci de faire parvenir cette feuille de match au District dans les plus brefs délais.

Festival U13 :

La Commission a procédé à l'élaboration des poules du 1^{er} tour du Festival U13 prévu le samedi 4 octobre à 13h30 sur 8 sites.

Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour la finale départementale du samedi 28 mars 2026.
Tous les documents relatifs à ce 1^{er} tour seront envoyés dans les prochains jours.

GROUPE A LIEU : CASTELJALOUX
CASTELJALOUX 1
FCPA 1
MARCELLUS 1
SAINTE-BAZEILLE 1

GROUPE B LIEU : BIAS
BIAS 1
GJ MAS CAUMONT 1
LAUGNAC 1
MONFLANQUIN 1

GROUPE C LIEU : CASSENEUIL
CASSENEUIL 1
EBBE 1
SAINT-COLOMB 1
CANCON/VILLEREAL 1

GROUPE D LIEU : MIRAMONT
MIRAMONT 1
MARMANDE 1
USVP 1
MONBAHUS 1

GROUPE E LIEU : SAINTE-LIVRADE
SAINTE-LIVRADE 1
SU AGEN 1
ASSA 1
TONNEINS 1

GROUPE F LIEU : SAINT-SYLVESTRE / LOT
PENNE SAINT-SYLVESTRE 1
CONFLUENT ALBRET 1
LAROQUE 1
AGEN RC 1

GROUPE G LIEU : VILLENEUVE / LOT
FC VILLENEUVE 1
GONTAUD 1
CASTELMORON 1
FUMEL 1
DAUSSE 1

GROUPE H LIEU : ASTAFFORT
ASTAFFORT 1
AS PASSAGE FC 1
ROQUEFORT 1
NERAC 1
OS AGENAIS 1

U15

Championnats :

Forfaits :

U15 D2 poule B :

Match n° 54504635 du 13/09 Sainte-Livrade 1 / Villeneuve 3 : demande de report du club de Villeneuve.

La commission,

Au vu des motifs évoqués (joueurs blessés, manque de licences valides),

Décide de ne pas donner suite à cette demande qui n'entre pas dans les motifs prévus pour les reports de match et déclare le forfait de l'équipe de Villeneuve 3.

Sainte-Livrade 1 : 3 points, 3 buts ; Villeneuve 3 : -1 point, 0 but. Amende pour 1^{er} forfait au club de Villeneuve.

U15 D2 poule C :

Match n° 54418555 du 13/09 Agen Passage FC 4 / Gontaud 1 : forfait de Gontaud1 (1^{er} forfait)

Agen Passage FC 4 : 3 points, 3 buts ; Gontaud 1 : -1 point, 0 but. Amende pour 1^{er} forfait au club de Gontaud.

U17

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
----------------------------	--------------	-------------------	-----------------

AS PASSAGE FC	Samedi 18 octobre	U10/U11	LUSSAGNET Vincent : 06 68 71 23 34 @ : 864518@lfna.fr
AS PASSAGE FC	Dimanche 19 octobre	U12/U13	LUSSAGNET Vincent : 06 72 96 32 01 @ : 864518@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	Samedi 1 ^{er} novembre 2025	U10/U11 U12/U13	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : clement.combaud@gmail.com

Prochaine réunion le mercredi 24/09/2025.

**Le Président
A. TOURETTES**